

BUREAU EXECUTIF RESTREINT

PROCES-VERBAL N°01 DU 3 JUILLET 2009

SAISON 2009/2010

Présents :

Serge DELOUTRE, Président

Laurence LACHAISE (Secrétaire de Séance), Maurice BOISSEAU, Pierre JEANROT,

Excusés :

Valérie DELOUTRE, Jean Paul ALORO, André GLAIVE, Virginie MOINEAU, David QUINTIN, Olivier SERRE,

Assistent :

Eric COLAS, Patrice MARQUET, Jean-Marie SCHMITT,

1) **Ligue des Flandres**

La Ligue des Flandres est la seule Ligue qui n'adhère pas au système fédéral pour la saisie des licences, ce qui nous pose des problèmes à chaque début de saison.

Le Bureau Exécutif décide qu'à l'avenir les clubs puissent saisir leurs licences directement sur le fichier fédéral.

A cet effet, les clubs nationaux recevront, directement de la Fédération leurs codes d'accès pour leur permettre de vérifier que leurs joueurs ou joueuses sont bien licenciés et à défaut de saisir leurs licences.

Tout club qui fera participer un joueur ou une joueuse non répertorié dans le fichier fédéral perdra leur match par pénalité.

Aucune dérogation ne sera admise.

2) **Comité du Rhône**

Le Bureau Exécutif, avant de prendre une décision à propos de l'affaire pour laquelle le Comité du Rhône nous a interpellé, demande à ce Comité Départemental un complément d'informations sur le dossier et un exemplaire des statuts du club concerné.

3) **Club de Cambrai**

Le Bureau Exécutif ne peut donner suite au courrier de la Ligue des Flandres. Après renseignements pris, nous ne pouvons traduire en discipline un licencié pour manquement au code de déontologie car aucune sanction n'est prévue dans les textes.

La CCSR devra faire une proposition dans ce sens.

.../...

Date de rédaction : 05/07/2009
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°2 des 16-17 octobre 2009
Date de diffusion : 29/07/2009
Auteur : Maurice BOISSEAU

4) **Club d'Albi**

Compte tenu de la situation financière du club d'Albi, un suivi financier particulier sera assuré pour ce club.

5) **Mesures d'accompagnement**

Le Bureau Exécutif étudie et valide (après quelques variations) les propositions d'explications et mesures d'accompagnement de M. André GLAIVE à envoyer aux ligues et comités (en préparation de l'Assemblée Générale complémentaire du 18 juillet 2009).

6) Le Président propose au Bureau Exécutif la réorganisation du secteur financier, qui dépendra du Vice-Président, Chargé des finances.

Pierre JEANROT devient Vice-Président, Chargé des Finances et des Organisations. Il coordonnera le secteur Professionnel (DAF, comptabilité fédérale, cabinet comptable, commissaire aux comptes) et le secteur politique (DTN, Trésorier, Commission Centrale Financière).

7) **Les amendes des clubs**

Une nouvelle procédure des validations des amendes sera mise en place.

En attendant Pierre LABORIE validera la liste des clubs non à jour pour les saisons 2006/2007 et 2007/2008.

La CCEE statuera prochainement pour la saison 2008/2009 et les facturations seront faites selon la nouvelle procédure mise en place par le Secrétaire Général.

8) **Prévisions de réunions (préparation de l'Assemblée Générale)**

Bureau Exécutif : le 17/07/09 à 20H30 à l'hôtel Ibis de Paris (porte de Gentilly)

Comité Directeur Fédéral : le 18/07/09 à 8H 30 salle de presse du CNOSF (à confirmer)

9) **Directeur Administratif et Financier**

Maurice BOISSEAU procèdera à des pré-entretiens avant l'entretien d'embauche.

L'entretien final aura lieu en présence du Président, du Secrétaire Général, du Vice-Président, Chargé des finances, du Président de la Commission Centrale Financière et du Directeur Technique National.

10) **Primes des internationaux**

La somme budgétisée est de 100 000 euros par an.

.../...

11) Commission Centrale Sportive

Le Bureau Exécutif entérine le souhait du Directeur Technique National de mettre l'équipe du pôle de Chatenay en NII, mais note que, si cela se révèle impossible, il accepte la NIII en précisant que, dans ce cas, il faut envisager la montée en NII dès la saison suivante.

Position par rapport au club de Laon (qui souhaite rester en NI féminine)
Conformément à nos règlements (article 29), la priorité est à la montée, seule une dérogation d'Assemblée Générale est envisageable.

La diffusion des poules est autorisée, sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale pour Mulhouse et Laon, et sous réserve d'être à jour des règlements financiers.

Pour l'Open de Volley Féminin Generali qui aura lieu les 17 et 18 octobre, le report des matches franciliens est à l'étude.

- 12)** Le Bureau Exécutif a pris acte qu'une instruction judiciaire est en cours sur des incidents qui se seraient déroulés dans un pôle.

13) Volleyades

A la demande de l'organisateur, les Volleyades se dérouleront du 15 au 18 avril 2010.

14) Dossier Beach (Corse)

Nous avons beaucoup de difficulté à regrouper les pièces de ce dossier qui remontent à plus de deux ans. M. Pierre JEANROT, prendra contact avec la Ligue de Corse pour trouver une solution aux problèmes soulevés en liaison avec M. M. Patrice MARQUET, Directeur du secteur Beach Volley

15) Evènementiel

M. Patrice MARQUET est également mandaté pour représenter la FFVB lors de l'action qui lance l'opération de la côte d'opale « base arrière Londres 2012 » du 19/07/09 au TOUQUET.

Une réunion bilan des organisations sera effectuée par M. Pierre JEANROT.

D'autre part, un appel d'offres sera adressé à toutes les Ligues, les Comités, les Clubs Pro et les Institutions début juillet pour les organisations de l'Olympiade.

16) Procès-Verbaux adoptés

Procès-Verbal N°8 de la CCS du 20 avril 2009
Procès-Verbal N°9 de la CCS du 12 mai 2009
Procès-Verbal N°7 de la CCEE du 15 mai 2009
Procès-Verbal N°8 de la CCEE du 29 mai 2009
Procès-Verbal N°9 de la CCEE du 12 juin 2009
Procès-Verbal de la Commission mixte CFCP n°2 du 25 février 2009

17) Procès-Verbaux présentés

Procès-Verbal de la CDLAD 1ère instance du 24 avril 2009
Procès-Verbal de la CCD n°6 du 18 mai 2009
Procès-Verbal de la CFA n°5 du 28 mai 2009

Le Président
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général
Maurice BOISSEAU